

Préavis municipal n° 14/2021

Budget communal – Année 2022

Rapport de la Commission des finances

Au Conseil général, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de MM. BONNY Alexandre, BONNY Jean-Luc, DURUZ Olivier, GUT-LACÔTE Marcel et LÜTHI Roland s'est réunie afin d'examiner le présent préavis. Elle a également rencontré la Municipalité accompagnée de son boursier M. ROTZETTER. Elle tient ici à les remercier pour la qualité de leur travail, la précision des réponses données à nos nombreuses questions et la rigueur employée à la bonne gestion de notre commune.

Chaque année, en automne, les Municipalités du Canton élaborent un budget de fonctionnement conformément aux lois en vigueur, plus particulièrement le Règlement sur la comptabilité des communes. Une fois adopté par le Conseil général, le budget constitue notamment une autorisation de dépense pour la Municipalité. Autrement dit, chaque poste de charge au budget est une ligne de crédit que la Municipalité ne peut pas dépasser. Le montant attribué à une ligne budgétaire peut uniquement être utilisé pour celle-ci. Lorsqu'une ligne de crédit est épuisée, la Municipalité doit requérir l'autorisation du Conseil général pour engager des dépenses supplémentaires ou complément au budget sous réserve de la compétence d'engager jusqu'à CHF 30'000.- par cas pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles. C'est dans ce contexte que s'insère le préavis n°14/2021.

Dans le document *Infos budget 2022* joint au budget lui-même, vous avez déjà pu lire les explications concernant plusieurs points dudit budget. Nous tenons à faire en plus les commentaires suivants :

- page 1, comptes 102.300.3 et 102.300.4 « Indemnités et Vacations Municipalité »

Comme dit dans le préavis n°13/2021 concernant le traitement des indemnités et des vacances pour les Municipaux, l'augmentation prévue est de CHF 14'000.- pour une base de 1'400 heures et de CHF 16'000.- pour la hausse du nombre d'heures.

- page 1, 111.318.6 « Primes d'assurances de tiers ... »

Nous relevons avec satisfaction qu'une nouvelle assurance cybersécurité va être conclue, cela nous paraît utile aux jours d'aujourd'hui.

- page 2, 130.301.1 et suivants « Salaires »

Un travail de réflexion a été mené par la nouvelle Municipalité au niveau du bureau au vu des nombreuses heures supplémentaires. D'où la proposition de l'augmentation de la dotation de 20% du secrétariat. Au niveau de la Voirie et du Port, une éventuelle augmentation d'ETP (Équivalent Temps Plein) pourrait être nécessaire en conséquence de la mise en service des futures places d'entretien de bateaux et de la zone de camping-cars.

- page 2, 160.311.0

L'aménagement du terrain de Beach Volley a été retardé à cause des inondations. Le matériel a été acheté, il est prêt pour l'installation.

- page 3, 160.481.0 « Prélèvements sur fonds spéciaux »

Ce montant représente le total des coûts pour l'inauguration du Débarcadère, du Port, de la manifestation en général. Au budget 2021, il n'était prévu que l'inauguration du débarcadère. Il est à noter que l'entier du montant sera financé par le fond de réserve du tourisme.

- page 3, 170.314.0 « Entretien du terrain de football »

Les frais sont contenus. Le terrain n'est pas remis en état chaque année. Une réflexion est en cours afin d'utiliser une partie de la surface pour stocker des bords suite aux pressions de la Grande Carrière concernant les surfaces habituelles.

- page 7, 351.318.5 « Honoraires et frais d'expertise »

Plusieurs bâtiments communaux vont être analysés d'où ces frais d'expertise à plusieurs postes. Il s'agit pour la Municipalité d'avoir un avis précis sur l'état de ceux-ci et des travaux qu'il faut entreprendre. Les trois bâtiments concernés (École, Bas du Four et Administration) montrent des signes de fatigue comme des problèmes d'humidité, d'infiltration d'eau par le toit ou le sous-sol, des façades en mauvais état. Avec le virage énergétique, il s'agit de faire une bonne réflexion afin d'entreprendre d'éventuels travaux d'assainissement ces prochaines années.

- page 10, 442.314.0 « Entretien Place de parc »

Concernant l'aménagement d'une zone « Camping-car », il n'y a pour l'heure pas de réglementation précise à ce sujet et nous sommes confrontés à des situations parfois ambiguës. La redéfinition d'une zone précise, aménagée et réglementée est nécessaire et permettra une meilleure rentabilisation.

- page 13, 471.318.5 « Surveillance »

Les coûts de surveillance restent inchangés. En 2020, il y avait eu pour CHF 18'000.- de frais de pollution alors qu'en moyenne c'est CHF 5'000.- qui sont budgétés.

- page 13, 471.314.0 « Entretien du Port »

Un montant de CHDF 10'000.- est budgété pour le faucardage, rien pour le dragage.

Voilà pour les détails... venons-en aux généralités ! Année après année, nous ne pouvons que constater une augmentation des charges de toute sorte, salaires, vacations, social, écoles, etc. alors que les recettes ne suivent pas forcément la même courbe !

Concernant les charges liées au social, écoles, canton, etc. la commune n'a malheureusement aucun pouvoir et moyen de remédier à cet état de fait. Pour les salaires et vacations, il y a les augmentations annuelles standards afin de pouvoir garder le personnel compétent et qualifié au vu de la concurrence. De plus, il y a également une augmentation régulière du temps de travail dans pratiquement tous les domaines...

Pour les rentrées fiscales, il est difficile de les budgéter avec précisions et il y a un décalage d'une, voire deux années. Le canton préconise également d'être très prudent avec les évaluations des recettes fiscales. Néanmoins, un ajustement de CHF 65'000.- a été fait au budget 2022 pour l'impôt sur le revenu.

Pour les chiffres... le budget 2022 prévoit un bouclage avec un excédent de charges de CHF 59'817.- La dette par habitant prévue à CHF 10'403.- pour la fin 2021 devrait, elle, se monter à CHF 7'738.- à fin 2022 pour une population projetée de 510 habitants, soit une sensible diminution. Dans tous les cas, les finances communales peuvent être considérées comme saines et la marge d'autofinancement tout à fait favorable.

Au vu de ce qui précède, La Commission des finances vous demande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis n° 14/2021 tel que présenté.

Chevroux, le 13 décembre 2021

Pour la Commission des finances, O. Duruz, rapporteur

La Commission :


BONNY Alexandre


BONNY Jean-Luc


DURUZ Olivier


GUT-LACÔTE Marcel


LÜTHI Roland